

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4324 - Lundi 27 Février 2023 - Prix : 200 Fc

PRIX DU PAIN :

Le prix du pain va augmenter dès le 1er mars



DISCOURS IDENTITAIRE DU PRÉSIDENT TUNISIEN

**La commission de l'UA condamne
les déclarations racistes**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

06 Chaanban 1444

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 28 Février 2023**

Lever du soleil:

06h 09mn

Coucher du soleil:

18h 31mn

Fadjr : **04h 57mn**

Dhouhr : **12h 23mn**

Ansr : **15h 46mn**

Maghrib: **18h 34mn**

Incha: **19h 48mn**



OMS-COMORES :

La stratégie de coopération pays 2022-2026 validée

L'OMS et l'Union des Comores ont validé la stratégie de coopération pays (SCP) des cinq prochaines années. Cette stratégie identifie les domaines pour lesquels la mobilisation de l'expertise et des ressources de l'organisation commune doit apporter une valeur ajoutée pour le secteur de la santé.



L'OMS en collaboration avec le ministère de la santé a réuni les parties prenantes, samedi 25 février dernier à Moroni, pour approuver la stratégie de coopération pays (SCP) entre l'Union des Comores et l'Organisation mondiale de la santé. Couvrant les cinq prochaines années, cette stratégie identifie les domaines pour lesquels la mobilisation de l'expertise et des ressources de l'organisation commune doit apporter une valeur ajoutée pour le secteur de la santé. Pour l'OMS, la collaboration avec les par-

tenaires au développement en santé a permis d'assurer une synergie entre les différents programmes. Cette stratégie de coopération est parfaitement alignée avec le plan cadre de coopération des Nations Unies en Union des Comores (UNSDCF), qui couvre la même période.

Dans son allocution, le représentant de l'OMS, Dr Diarra Abdoulaye a précisé que le développement de

cette stratégie s'est inscrit dans un contexte de mutations du système de santé comorien et d'engagements internationaux majeurs. Cependant, il rappellera que le système de santé continue d'être confronté à d'importants défis à savoir des pénuries des ressources humaines et leur répartition inégale sur le territoire, régulation insuffisante d'un secteur privé en croissance, insuffisance des

financements consacrés à la santé telles qu'avérées par l'analyse de situation sanitaire réalisée en 2021. « Nous pensons que la loi sur la santé publique 2020, qui vient d'être promulguée et publiée en 2022, constituera le levier législatif pour faire face à cette situation », souligne-t-il.

Cette coopération s'articule sur quatre axes stratégiques qui vont contribuer au renforcement du système de santé pour un meilleur accès aux services de santé intégrés et de soins de qualité centrés sur la personne en vue de la couverture sanitaire universelle de la population surtout pour les vulnérables et les défavorisés; à l'amélioration des réponses face aux urgences sanitaires et catastrophes en renforçant la surveillance des maladies et en réduisant les risques sanitaires; au développement de la promotion de la santé en réduisant les facteurs de risque et en préservant un environne-

ment sain pour le bien-être de la population et, en fin, au renforcement de la gestion, de la planification, des innovations et de la connaissance pour une meilleure efficacité du bureau OMS et du système de santé.

Présent à cet événement, le représentant de la ministre de la santé, Dr Ridhoine Mohamed a saisi cette opportunité pour saluer la collaboration agissante qui existe entre l'OMS et l'Union des Comores. « Aujourd'hui, nous sommes réunis ici pour examiner le document de stratégie de coopération OMS-Union des Comores qui est le fruit de l'ensemble de ce processus. Je me réjouis de constater son parfait alignement aux documents nationaux de planification stratégique de développement », insiste-t-il.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ :

La gouvernance exposée aux étudiants de Patsy

Les étudiants de l'Université des Comores, ont partagé un moment d'échanges avec le Président de la République, AZALI Assoumani, lors d'une conférence-débat sur le thème de « la Gouvernance », ce samedi 25 février 2023, sur le site universitaire de Patsy, à Anjouan. Cet événement a vu la participation du gouverneur de l'île de Ndzuani, Anissi Chamsidine, des membres du gouvernement, notamment le ministre de l'éducation nationale Takkidine Youssouf, l'administrateur de l'Université des Comores Ibouroi Ali Tabibou, ainsi que des hauts cadres de l'île.

règles prescrites et les règles inscrites », dit-il. Le conférencier a fait référence au dernier événement de Mutsamudu lors des funérailles d'un Djaula. Le cercueil n'a pas été couvert, on voyait à ciel ouvert le linceul, événement choquant, selon les défenseurs chafiiites. « Les règles prescrites n'autorisent pas cela. Et nul n'est au-dessus de la loi. Les règles prescrites sont bel et bien protégées par la loi », souligne-t-il.

Dans un autre passage de l'exposé à Patsy, on a expliqué aux jeunes étudiants les principes fondamentaux du partage de pouvoirs et la démarche principale d'où l'exemple est pris sur le code élec-

toral et le choix des membres de la CENI. « L'opposition n'est représentée nulle part », rappelle le conférencier, car la loi veut que « le président de l'Union, les gouverneurs des îles (...) et le président de l'Assemblée envoient chacun, un représentant, mais l'opposition n'a gagné nulle part durant les dernières élections ».

Des étudiants ont suggéré que l'espace favorable à l'épanouissement de cette jeunesse intellectuelle est embrasée par les pouvoirs successifs. « La bonne gouvernance n'est pas uniquement une question des gouvernants. Elle concerne toute les catégories sociales. Elle est verticale, parfois horizontale



et/verticale de la base au sommet », disent-ils. Les associations villageoises, les ONG et toutes les organisations gouvernementales doivent mieux gérer le quotidien des structures dont on est responsable quel que soit le niveau. « C'est une

question de complémentarité dans la transparence exigée par le sens du terme. Le respect de la règle de fatalité », suggèrent des étudiants.

Nabil Jaffar

Plus de 800 personnes se trouvaient à l'université de Patsy pour assister à une conférence débat sur la gouvernance animée par l'ancien ministre de l'éducation Salim Hafi. Pour clôturer ce moment de partage et de réflexions, le Chef de l'État et Président en exercice de l'Union Africaine, a insisté sur le mode de gestion des affaires publiques et notamment la gouvernance économique et financière, en avançant quelques réformes majeures au niveau national, qui ont été introduites ces dernières années. Il a, par ailleurs, évoqué le rôle de l'Université des Comores, qui fête cette année ses 20 ans, et a invité le corps enseignant ainsi que l'administration universitaire, à lancer une profonde réflexion sur l'avenir et les nouveaux défis de l'institution.

Lors de l'exposé, le principal conférencier, M. Hafi a essayé de définir le concept de démocratie. « La démocratie est le règne de la règle. Loin d'être une question de majorité, mais du respect de la règle. Ces règles sont deux dans toutes les sociétés à savoir les



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

Direction Générale de la Santé

Projet d'Appui à l'Acquisition des Vaccins Contre la COVID-19 et au Renforcement du Système de Santé

P.175 840

Réf. N°2023 /002/Projet Vaccins/AMI

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du Projet d'Appui à l'Acquisition des Vaccins contre la COVID-19 et au Renforcement du Système de Santé, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats suivants : Recrutement d'un Point focal en appui à l'hôpital El-Maarouf.

2. Le Ministère de la Santé à travers le Projet VACCIN invite les candidats intéressés, à déposer leurs dossiers de candidatures à l'adresse suivante : Projet COMPASS/VACCIN, Itsandra Ndrinini, avenue de la république du Sénégal, à côté du ministère de l'é-

ducation Nationale.

3. Les intéressés peuvent retirer les termes de référence au service passation de marché Projet VACCIN, ou s'adresser par mail à : apmvaccin@gmail.com; mistoihi.spmvaccin@gmail.com; cordonateur.compass@gamil.com

4. Composition des dossiers de candidature:

- * Curriculum vitae
- * Lettre de motivation
- * Photocopies certifiées des diplômes et des attestations
- * Certificats de travail
- * Noms, adresses, téléphones de 3 personnes références à contacter

5. Dépôt de candidature au plus tard le

6 Mars 2023 à 12h00 :

Au secrétariat du Projet COMPASS/VACCIN

6. Les Dossiers de candidature sont à envoyer sous plis fermés avec la mention suivante:

Monsieur le Coordonnateur National du Projet COMPASS/VACCIN
« Manifestation d'intérêt N°2023 /002/Projet Vaccins/AMI »

7. Pour le Recrutement d'un Point focal en appui à l'hôpital El-Maarouf

Projet d'Appui à l'Acquisition des Vaccins contre la COVID-19 et Renforcement du Système de Santé.

Lancé, le 27 février 2023

PRIX DU PAIN :

Le prix du pain va augmenter dès le 1er mars

Le collectif des boulangeries des Comores annonce une augmentation du prix du pain de 10,5%, dès le 1er mars prochain. Devant la presse nationale, vendredi 24 février dernier, les conférenciers expliquent que cette hausse est liée au fait que le contrat signé entre le gouvernement et le collectif n'a pas été renouvelé depuis le 31 décembre. Le collectif des boulangeries parle d'un manque à gagner de plus de 120 millions par mois.

Le collectif des boulangeries a annoncé vendredi 24 février dernier à Moroni les nouveaux tarifs de la baguette. En raison

de la flambée des prix du fret, de la farine, de la levure, du pétrole et de l'électricité, le collectif décide de réajuster le prix de la baguette à partir du 1er mars 2023 prochain. Madi Ahamada, le président du collectif et gérant de la boulangerie de Mdé précise que depuis cette date le prix de la demi-baguette va passer désormais de 75 FC à 100 FC au détail et de 175 FC à 200 FC pour la baguette. « Nous rappelons à notre aimable clientèle que nous n'avons ménagé aucun effort avec le gouvernement pour maintenir le prix initial malgré la forte conjoncture économique, mais nous ne pouvons plus continuer à vendre en perte au risque de fermer nos entreprises », explique le prési-

dent du collectif avant d'ajouter que « cela fait déjà presque deux mois sans une réaction du gouvernement par rapport au contrat signé l'année dernière. En tout cas, le gouvernement a cessé de subventionner financièrement la population à travers les boulangeries. Ce qui fait que nous nous trouvons en déficit de plus de 125 millions de nos francs pour chaque boulangerie ».

Cette augmentation de 10,5% a été réfléchi et décidée par le collectif du fait que ce dernier a constaté que le gouvernement ne réagit pas aux alertes. « A part son soutien financier des mois précédents, il nous a suggéré de se regrouper pour commander la farine en grande

quantité et dont les frais seront à leur charge. Mais nous avons lancé cette commande à travers plusieurs fournisseurs mais le prix n'a pas changé grande chose », indique pour sa part Hassane, membre du collectif. « C'est pour cela que nous décidons de procéder à ce réajustement de prix pour sauver notre secteur », ajoute-t-il.

Le collectif est conscient de l'étendue de cette décision, mais dit ne pas avoir fermé la porte aux négociations avec le gouvernement. « D'ailleurs une lettre relative à ce réajustement a été adressée au ministère de l'économie depuis le 17 février mais jusqu'au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas eu de suite »,

avance Ahmed Ali Amane.

Dans cette missive, deux rapports rédigés par un expert comptable démontrent explicitement la situation économique réelle que vivent les boulangeries en cette période difficile, et concluent à l'inéluctable augmentation du prix du pain. « En s'appuyant sur ces rapports, nous comprenons clairement que même si le gouvernement maintient toujours sa bonne volonté de soutenir financièrement la population auprès des boulangers, mais le prix de la baguette ne peut plus rester le même », lit-on dans cette lettre dont La Gazette des Comores s'est procuré une copie.

Ibnou M. Abdou

TRANSPORT MARITIME :

MSC sur la route de Moroni dès le mois de mars prochain

Dans un point de presse tenu le vendredi 24 février, Moroni Terminal annonce que le réseau Mediterranean Shipping Company (MSC) le plus grand transporteur maritime de conteneurs au niveau mondial, assurera dès la deuxième quinzaine du mois de mars 2023 une escale à Moroni avec une fréquence de deux semaines. Cela va faciliter le transport maritime du pays.

Bolloré Africa Logistics a rejoint la famille Mediterranean Shipping Company (MSC) le 21 décembre 2022. Pour améliorer et faciliter la qualité du transport maritime du pays, Mohamed Abdallah Soilihi dit Mass a déclaré que le groupe Bolloré Transport et Logistics (BTL) Comores filiale de Bolloré Africa Logistics, a annoncé que le réseau Mediterranean Shipping Company (MSC) le plus grand transporteur maritime de conteneurs

au niveau mondial, assurera dès la deuxième quinzaine du mois de mars 2023 une escale à Moroni avec une fréquence de deux semaines.

« Ça fait partie des ambitions de la société, améliorer le trafic maritime dans le pays. Il faut savoir que MSC est un grand transporteur maritime de conteneurs au niveau mondial. Aujourd'hui il dépasse MAERSK comme premier armateur mondial. Son arrivée au pays est une bonne nouvelle. Il va faciliter le transport maritime, car il peut ramener plusieurs conteneurs, surtout qu'il est dans toutes les lignes que les comoriens fréquentent en termes de business et commerce. Je pense que sa présence ici diminuera les pénuries alimentaires », a expliqué Dr Mass.

Interrogé sur la question de la réhabilitation du port de Moroni, qui fait partie des nouvelles clauses du renouvellement du contrat entre le gouvernement et la société Moroni Terminal, il a expliqué que les tra-



voux ne se font pas du jour au lendemain. « Ce sont des travaux qui demandent beaucoup d'études et de plusieurs ingénieurs. On parle d'une réhabilitation d'un port, pour avoir un grand quai réservé aux grands bateaux, ça prendra du temps. Mais, ce qui est sur les études sont en

cours. La société peine pour améliorer la qualité du port, en termes de manutention et le port lui-même », a-t-il dit.

A titre d'information, la Mediterranean Shipping Company plus connue sous son acronyme MSC est un armateur de porte-

conteneurs et de navires de croisières Italo-Suisse. La société opère dans tous les grands ports du monde. En 2023, MSC exploite 721 porte-conteneurs d'une capacité d'accueil de 4 631 403 équivalents vingt pieds (TEU).

Nassuf Ben Amad

DISCOURS IDENTITAIRE DU PRÉSIDENT TUNISIEN

La commission de l'UA condamne les déclarations racistes

La commission de l'Union Africaine sort enfin du silence face à la montée de la xénophobie en Tunisie. Le président de la Commission Moussa Faki a par un communiqué de presse publié le 24 février, condamné les déclarations racistes des autorités tunisiennes contre les africains subsahariens.

Il n'est pas tard pour bien faire. La Commission de l'Union Africaine sort enfin de son mutisme pour condamner la tournure raciste qu'a pris le discours du président tunisien Kaïs Saïed contre les migrants subsahariens. Dans un communiqué de presse publié le vendredi 24 février, le président de la commission de l'UA a condamné «

fermement les déclarations choquantes faites par les autorités tunisiennes contre des compatriotes africains, qui vont à l'encontre de la lettre et l'esprit de notre organisation et de nos principes fondateurs. »

D'après le communiqué, le représentant permanent de la Tunisie accrédité auprès de l'UA a été reçu par la vice-présidente de la commission et la commissaire de l'UA pour la santé, les affaires humanitaires et le développement social pour lui exprimer les vives inquiétudes de l'organisation quant à la forme et au fond de la déclaration ciblant des compatriotes africains nonobstant leur statut légal dans le pays.

« Le président rappelle à tous les pays, en particulier aux États mem-

bres de l'UA, qu'ils doivent honorer les obligations qui leurs incombent en vertu du droit international et des instruments pertinents de l'UA, à savoir traiter tous les migrants avec dignité, d'où qu'ils viennent, s'abstenir de tout discours haineux à caractère, raciste, susceptible de nuire aux personnes, et accorder les priorités à leur sécurité et leurs droits fondamentaux », souligne le document.

À en croire ce dernier, le président Moussa Faki a réitéré l'engagement de la commission de l'UA à soutenir les autorités tunisiennes en vue de la résolution des problèmes de la migration afin de la rendre sûre, digne et régulière. Le président de la Tunisie Kaïs Saïed a suscité l'émoi

mardi dernier en recourant à une rhétorique complotiste et xénophobe contre les migrants africains subsahariens lors d'une réunion d'un conseil de sécurité nationale.

Dans son intervention, le président Kaïs a prôné des mesures urgentes contre l'immigration clandestine des africains subsahariens et dont, d'après toujours le président tunisien leur arrivée massive transforme son pays en « un pays africain seulement et estomper son caractère arabo-musulman ». Selon-lui cette immigration de l'Afrique subsaharienne « est une entreprise criminelle, ourdie à l'orée de ce siècle pour sciemment modifier la composition démographique de la Tunisie ».

Face à la tournure diplomatique

qu'a prise ce discours identitaire dangereux, le ministre tunisien des affaires étrangères, Nabil Ammar tente depuis, d'éteindre l'incendie en rencontrant les ambassadeurs de plusieurs pays africains. Un geste visant à rassurer la communauté internationale sur la situation et sauver l'image de son pays fortement écornée par des propos racistes. Le chef de la diplomatie tunisienne a souligné lors cette rencontre « l'importance de l'immigration régulière et réaffirmé la volonté de la Tunisie de continuer à encourager la circulation légale dans l'espace africain et dans le reste du monde », rapporte le journal, la Nouvelle Tribune.

Maoulida Mbaé



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DES COMORES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°2023-01/AMI/AEP/PAESC

Recrutement d'une firme pour porter une Assistance technique relative à la séparation de la SONELEC et la SONEDE, la fusion de la SONELEC et EDA et la préparation des bilans d'ouverture et des états financiers de la SONELEC 2019 à 2022 ainsi que le manuel de procédures et la formation du personnel.

Pays : UNION DES COMORES

Nom du Projet : PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (PAESC)

Numéro du Projet : NoP177646-KM

Numéro du Crédit : No.6698-KM, Don IDA No. D668-KM

* Expériences dans la formation de la contrepartie locale

* Expériences à faire face et/ou compenser des situations de données absentes et de faible qualité

CONTEXTE

Dans le cadre du plan de développement « Plan Comores Emergents » (PCE), présenté lors de la Conférence des partenaires au développement des Comores tenue à Paris en décembre 2019, le Gouvernement de l'Union des Comores vient de mettre en place le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) avec un financement de la Banque Mondiale. Ce projet s'inscrit dans la stratégie énergétique du pays qui consiste à Exploiter le potentiel d'énergie renouvelable, notamment l'énergie solaire, pour améliorer la sécurité énergétique du pays tout en réduisant la dépendance aux sources fossiles. En outre, le projet contribue à répondre aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Enfin, il vise à réduire les coûts de production du kWh et améliorer les performances opérationnelles du service public d'électricité.

Par les décrets N° 18-081/PR et N° 18-079/PR la Société Nationale de l'Électricité des Comores (SONELEC) et la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) sont créés et régies par l'Acte Uniforme de l'OHADA, portant sur le Droit des sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Économique révisé, les lois et règlements applicables aux sociétés commerciales.

Conformément aux décrets susvisés, il faut procéder à la clôture des comptes de l'ancienne société MAMWE, à l'identification et à l'évaluation définitive des éléments d'actifs et de passifs constituant le patrimoine de chacun des nouveaux Établissements publics.

Ainsi, une partie des fonds mobilisé auprès de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores sera utilisé pour rendre effective du point de vue comptable la scission de la MAMWE en deux entités respectivement SONELEC et SONEDE, ainsi que la fusion complète de la SONELEC avec l'ancienne société d'Electricité d'Anjouan (EDA).

L'Agence d'Exécution du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores souhaite alors recruter un consultant pour l'identification et l'évaluation définitive des éléments d'actifs et de passifs constituant le patrimoine de la SONELEC et de la SONEDE, la fusion SONELEC et EDA et la préparation des états financiers de la SONELEC 2019 à 2022 incluant le bilan d'ouverture.

L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) invite les Consultants admissibles à manifester leur intérêt et fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des prestations.

PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit être un cabinet d'expertise comptable et d'audit, membre d'un Ordre affilié à l'IFAC, ayant une expérience pertinente en matière de fusion – scission.

Le consultant doit jouir d'une expérience confirmée en matière de comptabilité et audit financier, disposer d'au moins dix (10) ans d'expériences pertinentes et ayant réalisé au moins 3 missions similaires.

Le consultant sera une firme ou un consortium de firmes (alignées derrière une firme principale)

Les Consultants devront être aptes à assurer leurs missions dans toutes les îles d'Anjouan, de Mohéli et de Grande Comore ;

- CRITERES DE QUALIFICATION (Obligatoires)

* Information démontrant la qualification du consultant dans l'expertise et l'audit comptable

* Expérience dans le domaine de la scission et la fusion de sociétés

* Qualification du personnel clef

(Critères Secondaires - désirés)

* Expériences en Afrique, en pays à faible capacités ou en conflit

CONDITIONS DE SOUMISSION

- L'AEP invite les consultants éligibles à manifester leur intérêt pour être invités à soumettre une proposition complète au stade de l'Appel d'Offre.

- Les consultants intéressés doivent montrer leurs qualifications et capacités à rendre les services attendus en se référant aux informations ci-dessus. Les consultants peuvent et pourront s'associer entre firmes invitées et firmes non-invitées afin d'améliorer leurs qualifications. La Manifestation d'Intérêt (MI) devra être soumise sous forme de PDF attaché, incluant toutes les annexes. Afin de s'assurer que les Manifestation d'Intérêt soient courtes et concentrées, les consultants devront limiter la partie principale de leur MI à dix (10) pages au maximum, hors annexes contenant CV et/ou suggestions-commentaires liés à la méthodologie ou à l'activité. Pour les MI soumises dont la partie principale dépasse dix pages, seules les dix premières seront intégrées dans l'évaluation, ce qui pourra impacter le résultat de façon négative. L'intention à ce stade du processus est d'évaluer l'adéquation de la firme aux besoins et la pertinence de l'inviter à participer à l'appel d'offre. Les firmes devront donc concentrer leur réponse sur les critères de qualification notés ci-dessus. Les consultants peuvent s'associer pour améliorer leurs qualifications.

- Les firmes intéressées sont maintenant invitées à soumettre leurs manifestations d'intérêt.

- Il est porté à l'attention des Consultants que la procédure de passation des marchés suivie est celle définie dans « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2017 révisé en 2018) » de la Banque mondiale.

- Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau. Le modèle de formulaire de candidature à remplir ainsi que les termes de référence détaillés des prestations sont disponibles à l'adresse ci-dessous et sur le site web de la SONELEC (<https://soneleccomores.com>).

- Le dossier de manifestation d'intérêt, sous enveloppe fermée et avec la mention « **AMI N°2023-01/AMI/AEP/PAESC** » composé des documents listés ci-après est à déposer à l'adresse ci-dessous, **au plus tard le 03 mars 2023 à onze heures (11h00mn) :**

- Lettre de manifestation d'intérêt;
- Formulaire de renseignement dûment rempli ;
- Documents administratifs et fiscaux : copie du document légal de constitution, et de la carte fiscale à jour ;
- Pièces justificatives à l'appui des prestations similaires réalisées durant les trois/quatre dernières années;

- L'adresse de dépôt :

Agence d'Exécution du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores.

Coordonnateur de l'AEP

SONELEC - Direction Générale ; 2eme étage.

BP : 1769 Moroni Volo-Volo.

Moroni – Comores

Tel : +269 7737981

* **Date de publication :** le 14 février 2023

Nota Bene :

- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par courriel à l'adresse mail susmentionnée (9) avec comme objet la référence du présent AMI ;

- Si les dossiers ne sont pas marqués et/ou ne sont pas déposés à l'adresse exacte susmentionnée, l'AEP ne sera pas tenu pour responsable au cas où les dossiers sont égarés ou non traités ;

- Tout dossier incomplet sera rejeté.

- A la suite de cet AMI, une liste courte de consultants éligibles seront invités au stade de l'Appel d'Offre sur une base de Termes de Référence qui requerra une proposition complète Technique et Financière pour évaluation.

- Seules les firmes ayant été identifiées pour la liste courte seront notifiées. Il n'y aura pas de débriefing pour les firmes non-éligibles pour la liste courte.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFC

Les Comores au 3ème rang en termes de licenciés

La Fédération de Football des Comores a réuni ses membres à Moroni pour la traditionnelle Assemblée Générale Ordinaire. Au menu, le rapport d'activités de l'institution faïtière du football comorien (2022) avec à sa tête le président Saïd Ali Saïd Athoumane.

« L'année 2022 a été marquée par la participation historique des Cœlacanthes à la CAN 2021 au Cameroun ». C'est par ces mots que le président a débuté ses propos dans le rapport d'activités pour l'exercice 2022. Si on ne devait retenir qu'un seul chiffre, ça serait celui-ci, 12 739, c'est le nombre de licenciés que compte la FFC. Ce chiffre fait des Comores, le troisième pays en tenant compte du nombre d'habitants en termes de licenciés sur l'ensemble des 55 pays membres de la Confédération Africaine de Football. « Avec les 12 739 licenciés à la FFC, l'Union des Comores occupe la troisième place en termes de nombre de licenciés par rapport à la taille de la popula-

tion derrière le Cameroun et le Sénégal », lit-on dans le rapport d'activités pour l'exercice 2022. Cela a eu comme conséquence directe, l'augmentation des clubs affiliés à la Fédération de Football des Comores. Pour l'année écoulée, le nombre de clubs affiliés étaient de 583 dont 411 actifs.

En constante progression depuis 4 ans, le football féminin ne cesse d'accueillir des nouvelles arrivées. Avec 535 licenciées, il ne représente certes que 4,1% du nombre total de licenciés mais démontre l'engouement que la discipline suscite d'année en année auprès de la gent féminine. La possibilité donnée aujourd'hui par les filles de voyager suscite des envies auprès des jeunes filles qui commencent d'ailleurs dès le scolaire l'initiation au ballon rond. La pénétration de la discipline dans le milieu scolaire commence à apporter ses fruits notamment par l'organisation d'un championnat scolaire qui a abouti à la participation d'une équipe féminine en l'occurrence Nigha School de Moya au tournoi zonal (COSAFA) en prélude au premier championnat scolaire



africain. On nous dit que pour l'année 2022, les dépenses liées aux activités du football scolaire étaient de l'ordre de 46 405 180 kmf dont la majeure partie proviennent de la FIFA (25 999 680 kmf) et de la CAF (19 555 750 kmf). Principale pourvoyeur de fonds de la FFC, la FIFA c'est plus de 550 millions de subventions.

Sur le plan des réalisations, bien que n'ayant pas la gestion du stade, la FFC a aidé à l'installation de 3000 sièges dans les gradins et la réfection d'armoires et tables pour les vestiaires du stade de

Malouzi. Une initiative qui répondait à une exigence de la FIFA sur la sécurité des joueurs et des supporters. A Ndzouani, des travaux de clôture en grillages de dix stades ont été réalisés et livrés au mois décembre 2022. Sur la formation des cadres, la FFC a dépensé plus de 35 000 000 kmf pour la formation des arbitres.

Le fait marquant pour l'année écoulée reste tout de même la participation historique des équipes nationales aux différentes compétitions organisées par la CAF. L'équipe nationale A a pris part à la

CAN au Cameroun tout comme les A' à la Cosafa Cup en juillet et aux éliminatoires de la CHAN 2023 contre l'Afrique du Sud. Les filles n'étaient pas du reste ainsi que les U17 dans l'Arab Cup en Algérie avec des résultats très encourageants. Olympic de Moroni a pris part à la ligue des champions féminine de la CAF et l'équipe nationale a participé en Arabie Saoudite au premier tournoi de football féminin jamais organisé dans le Royaume Saoudien.

AS Badraoui

FOOTBALL

Vent d'optimisme après l'AG de la FFC

Trois ans après son retour, le président de la Fédération de Football des Comores, Saïd Ali Saïd Athoumane sort revigoré de l'Assemblée Générale tenue samedi dernier, et il a de quoi. Les propositions du Comité Exécutif ont été toutes adoptées par les délégués venus en masse des quatre coins du pays.

Il est loin le temps où le patron du football comorien semblait marcher sur des œufs. L'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février a plus que jamais confirmé la confiance dont jouit Saïd Ali Saïd Athoumane auprès des acteurs du football comoriens. « Nous nous réjouissons de la manière dont s'est tenue l'Assemblée Générale. C'est une assemblée qui s'est tenue dans le clame, la transparence des débats ou tout le monde a pu s'exprimer » s'est réjoui le secrétaire général de la FFC Mohamed Hamid.

« Nous avons démarré la saison 2021-2022 avec beaucoup d'espoir de relancer le développement du football sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire national » a tenu à rappeler le président. C'est pourquoi il en appelle à la mobilisation générale des acteurs du ballon rond pour faire rayonner un peu plus le football comorien notamment dans le domaine des infrastructures. « Pour ce qui est des projets des infrastructures, plusieurs études ont été faites et soumises à la FIFA pour

l'année 2022. Il nous revient maintenant de conjuguer nos efforts pour rendre effectifs tous ces projets à partir de cette année » a-t-il ajouté.

Un discours qui semble être entendu par les 63 délégués qui ont donné une sorte de blanc seing au comité exécutif pour exécuter leurs projets. « Les projets présentés ont eu l'approbation de l'AG avec quelques réserves qui seront soumises à des amendements. Après débat, les rapports financiers de l'année 2020, 2021 et 2022 ont été adoptés à l'unanimité des délégués présents ainsi que le rapport d'activités » a tenu à clarifier le secrétaire général.

Quant au budget prévisionnel pour l'année 2023 estimé à 1 330 536 000 kmf, il devra attendre pour être adopté définitivement, dans la mesure où des propositions jugées intéressantes ont été formulées pour apporter certaines modifications, notamment celle du président de Volcan Club Ibrahim Razida qui souhaite que la Fédération puisse subventionner les clubs qui finissent sur les trois premières places du championnat tous sexes confondus. « C'est normal qu'on mette en stand by le budget prévisionnel, pour voir combien la Fédération pourra mettre pour satisfaire à cette proposition de Volcan Club.

Si le président n'est pas encore en campagne pour les élections de 2024, il en sort néanmoins revigoré de cette assemblée générale et peut aborder l'avenir avec beaucoup plus

de sérénité. Conscient de l'importance de la double confrontation (24 et 28 mars) contre la Côte d'Ivoire en éliminatoires de la CAN 2023, le président a émis le souhait de voir

notre pays y figurer de nouveau lors de ce grand rendez-vous du football continental. « Je compte sur chacun de vous pour que nous puissions atteindre l'objectif de qualifier à nou-

veau les Cœlacanthes à la prochaine CAN 2023 en Côte d'Ivoire » a conclu le président de la FFC.

AS Badraoui



Annnonce de recrutement

Electricien industriel (H/F) - Comores

Afin de renforcer notre équipe, nous recrutons un(e) « Electricien industriel » pour notre Terminal de Ciment à Moroni

<p>Type de contrat: CDI</p> <p>Poste basé à Moroni</p> <p>Vos missions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localiser l'origine d'une panne éventuelle (tests et mesures) • Contrôler et vérifier les équipements, installations et matériels • Effectuer les mises aux normes des installations ; • Suivre le plan de maintenance préventive • Accomplir les tâches d'entretien nécessaires dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité • Réparer, par remplacement ou remise en état, les éléments ou organes défectueux, assurer le raccordement • Suivre et reporter les interventions dans les dossiers de construction et de maintenance <p>Compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture et interprétation rapide 	<p>des plans et schémas</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance d'une technologie connexe : automatisme, électronique, informatique industrielle, pneumatique, hydraulique, soudage... • Rigueur dans l'application des process et des consignes de sécurité électrique • Capacité d'analyse et de diagnostic • Avoir une expérience des moteurs asynchrones, • Connaître le fonctionnement des vis et tapis <p>Votre profil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme requis: Bac Pro ou Bac+2 en électrotechnique ou maintenance industrielle • 5 ans d'expériences dans les industries de carrières et / ou domaines similaires • Maîtrise des outils informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des langues étrangères (français et anglais) • Bonne capacité organisationnelle et méthodologique • Esprit de rigueur et d'initiative • Bonnes capacités relationnelles <p>Si vous êtes prêts à relever ces challenges avec nous, merci d'envoyer votre candidature (CV, lettre de motivation, ...) avant le 06 mars 2023 à l'adresse mail suivante :</p> <p style="text-align: center;">mohibacabaco.nadjida@cementis.io</p> <p>CEMENTIS Moroni Ancien aérodrome de Moroni</p> 
---	--	--



«Maman, c'est mieux si tu ne connais pas les détails.»

Nadia et sa belle-mère Svitlana, sont des réfugiées ukrainiennes. Elles ont dû fuir leur patrie et sont actuellement accueillies à Bruxelles avec Artem, le fils de Nadia. En mars 2022, les forces russes ont occupé leur village. Elles et leurs maris – Nikita et Sacha - ont été obligés de se cacher dans la cave sans lumière à **une température de 3 degrés**. Ils essayaient de se réchauffer avec des bougies. Pendant un mois, ils n'ont pas eu de pain. Nadia raconte : les choses ont commencé à devenir effrayantes lorsque la première colonne russe est venue dans notre village. **Nous nous cachions dans notre petite cave et les soldats russes tiraient dans notre direction.**

Puis les soldats russes ont pris leurs maris. Nadia et sa belle-mère leur ont demandé : « où emmenez-vous nos hommes ? ». Nadia se rappelle : ils ont répondu qu'ils allaient vérifier leurs documents. Puis nous avons entendu des **coups de feu dans la cour**. Nous avons pensé : « ça y est, ils ont tué nos maris ». Svitlana ajoute : plus tard, j'ai vu notre voisin. Il nous a rapporté qu'il avait vu mon fils, Nikita, sévèrement battu et son visage était couvert de bleus. Les Russes ont laissé mon voisin s'en aller, mais ils ont emmené Nikita dans un autre endroit.

Une fois à Bruxelles, Nadia a reçu un appel d'un numéro inconnu. C'était son mari ! Vivant ! Nikita avait été enlevé par des soldats russes, emmené en Russie et retenu en otage dans un centre de détention avec d'autres civils ukrainiens. Nadia décrit comment les Russes ont traité les prisonniers : lorsqu'il neigeait et qu'il gelait à l'extérieur, les Russes remplissaient leurs bottes d'eau et les forçaient à s'allonger dans le champ, sur le ventre, dans le froid glacial. Une forme de torture consistait à serrer une clé autour de leurs pieds pour briser les tendons. C'est ainsi qu'ils transforment nos hommes en invalides. Nikita a dû **amputer tous ses orteils**. Maintenant qu'il est libre, il apprend à marcher à nouveau. Svitlana poursuit : ils étaient torturés tous les jours. Mon mari Sasha est **toujours porté disparu**. Nikita nous a dit que pendant sa détention, ils ont coupé un doigt à Sasha. Il m'a dit : « **Maman, c'est mieux si tu ne connais pas les détails** ».

Dans leur village, certains ont été libérés, d'autres exécutés, d'autres enlevés. 47 personnes sont toujours portées disparues. Anton, le frère de Sasha, comme d'autres civils, a été abattu d'une balle dans la tête, les mains attachées. Elles espèrent toujours revoir Sacha.

24 février 2022 - 24 février 2023

Un an que l'Ukraine souffre d'une agression non-provoquée et non-justifiée de la part de la Russie.

Un an que la Russie, en tentant de mener une offensive mobilisant d'importants moyens militaires, viole la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat qui n'a présenté aucune menace ni à sa propre souveraineté, ni à la sécurité de son peuple.

Un an que des milliers d'Ukrainiens innocents, y compris femmes et enfants, subissent la brutalité des forces russes.

La guerre russe contre l'Ukraine continue. Il y a des millions d'histoires comme celle de Nadia et Svitlana. Des milliers d'autres n'ont pas pu raconter leurs histoires. La guerre russe en Ukraine consiste en des **frappes directes et mortelles contre les civils**, des viols et des vols des biens.

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, **plus de 8 millions de réfugiés** ont dû fuir hors de leur pays, ce qui représente plus que pendant la guerre en Syrie.

La guerre de la Russie contre l'Ukraine n'est pas seulement cruelle : elle est aussi **illégal et illégitime**. Elle bafoue la loi internationale et

la Charte des Nations unies, auxquelles nous devrions tous être attachés.

Du pain !

La guerre de la Russie contre l'Ukraine met la communauté mondiale en danger, en provoquant l'insécurité alimentaire et énergétique, et en entraînant des hausses de prix et des effets dramatiques sur les plus vulnérables du monde. **Ces conséquences frappent surtout les pays le plus vulnérables en Afrique, y compris Les Comores.** Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave a atteint un niveau record d'environ **222 millions en 2022, contre 193 millions fin 2021**. La famine a atteint un niveau plus que jamais élevé avec **45 millions de personnes dans 37 pays au bord de la famine ou déjà dans des conditions de famine.**

La seule solution aux pénuries et à l'augmentation de prix des aliments est principalement d'arrêter l'agression russe contre l'Ukraine.

Toujours à côté de nos partenaires – solidaires !

L'Union européenne ne se concentre pas seulement sur l'agression russe contre l'Ukraine. Elle est également très présente dans le monde entier pour aider les pays à faire face à d'autres crises.

Aux Comores, l'UE met en œuvre un portefeuille de 80 M EUR environ afin de renforcer la paix et la stabilité dans le pays. Les interventions soutiennent une croissance économique porteuse d'emplois, à travers notamment la transformation des produits. L'agriculture est un secteur majeur d'intervention. La gouvernance économique et financière est une autre priorité, afin de promouvoir des politiques de redistribution au bénéfice des populations. En outre, la France vient en appui à l'action de l'UE en coordonnant son action dans les mêmes secteurs avec la même finalité.

L'Union européenne a pris des sanctions contre la Russie. La Russie prétend que les sanctions occidentales contre la Russie pour son agression contre l'Ukraine sont la cause de la crise alimentaire : cela est complètement **faux. Les sanctions adoptées par l'UE ne ciblent pas les échanges de produits agricoles et alimentaires entre les pays tiers et la Russie. L'UE a clairement indiqué dans ses orientations que le transfert d'engrais russes** (et d'aliments pour animaux) vers des pays tiers, ainsi que le financement ou l'aide financière lié à ce transfert, par les opérateurs de l'UE ou via le territoire de l'UE, sont autorisés. En étroite coopération avec ses États membres et les Nations unies, l'UE surveille en permanence les éventuelles répercussions involontaires de ses sanctions sur les pays tiers.

Enfin, l'initiative européenne « Voies de solidarité » a permis jusqu'à présent d'exporter **23 millions de tonnes de céréales** et d'autres produits agricoles d'Ukraine vers les marchés mondiaux par voie terrestre.

Ne soyons pas indifférents

L'UE appelle tous les pays du monde de à défendre la **Charte des Nations unies** et à faire respecter le **droit international**.

Il ne s'agit pas seulement d'une agression contre l'Ukraine, un pays souverain. Il s'agit d'une **agression contre la démocratie, contraire à la souveraineté de chaque pays.**

La victime doit pouvoir compter sur la mobilisation de tous les pays respectueux de l'Etat de droit pour la soutenir contre son agresseur.